Tarif Particuliers Hello bank
Ce document est une copie archivée par MoneyVox le 21 octobre 2026. Voir tous les tarifs bancaires

Hello bank!
par BNP PARIBAS

CONVENTION DE COMPTE DE DÉPÔT AU 1er JANVIER 2027

MODIFICATION DES CONDITIONS ET TARIFS POUR LES PARTICULIERS

Vous trouverez ci-après les évolutions des conditions et tarifs de nos produits et services à compter du 1er janvier 2027.

Les conditions et tarifs indiqués en vert sont ceux modifiés, le reste de ces conditions et tarifs est sans changement. Vous pouvez consulter l'ensemble de nos conditions tarifaires sur le site hellobank.fr(1).

- Vous êtes réputé avoir accepté ces nouvelles conditions si vous n'informez pas la Banque de votre refus avant le **1er janvier 2027**.
- Vous pouvez refuser les nouvelles conditions liées à la gestion de votre compte de dépôt ou à celle de votre carte en résiliant votre convention de compte de dépôt ou votre contrat carte sans frais avant le **1er janvier 2027.**

Pour tout autre produit ou service concerné, reportez-vous aux conditions de résiliation prévues dans le contrat relatif à ce produit ou service.

À défaut de résiliation avant le **1er janvier 2027**, les nouvelles conditions tarifaires s'appliqueront.

- Si vous avez des interrogations sur ces modifications ou sur les modalités et conséquences du refus des nouvelles conditions, vous pouvez vous rapprocher de la Hello Team par téléphone au 01 43 63 15 15(2)

Nos tarifs sont exprimés en euros et incluent la TVA lorsque celle-ci est applicable.

(1) Coût de connexion selon opérateur

(2) Appel non surtaxé. 6j/7 de 8 h à 20 h en semaine et de 8 h à 18 h le samedi.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

Pour les cartes Visa Classic, Visa Premier, Visa Infinite et Hello Prime avec assurances et assistance incluses : Les Conditions générales de fonctionnement des cartes d'avril 2026 sont actualisées avec les évolutions des notices d'assurance et assistance de janvier 2027.

Pour le Service de Conciergerie Visa Infinite : Les Conditions générales de fonctionnement des cartes d'avril 2026 sont actualisées avec l'évolution de la notice de Service de conciergerie de la Carte Visa Infinite de décembre 2026.

Ces documents sont disponibles sur le site hellobank.fr, rubrique « Conditions, réglementations et tarifs » accessible depuis le bas de page.

Produits et services n'étant plus commercialisés

La tarification de la Formule BNP Net évoluera courant 2027 et deviendra mensuelle.

Autre services liés aux cartes

Formule BNP Net : sécurisation de vos achats sur Internet Pour les cartes Visa Electron, Visa Classic et Visa Premier (gratuit avec la carte Visa Infinite)	**2,20€ / mois** **(soit 26,40 € / an)**

CHÈQUES

Remise de chèque(s) libellé(s) en euros sur une banque française, en agence BNP Paribas (le cas échéant via un automate de dépôt), ou sur un automate Cash Services	**GRATUIT**
Remise de chèque(s) libellé(s) en euros sur une banque française, par voie postale (hors frais postaux)(1)	**GRATUIT**

(1) Par voie postale affranchie après les avoir scannés dans l'application mobile «Hello bank!».

VIREMENTS

Émission d'un virement non SEPA

Le compte est débité du montant d'un virement, permanent ou occasionnel, libellé en devises ou en euros hors zone SEPA (espace unique de paiements en euros) (par opération)

	En ligne (via hellobank.fr ou l'application Hello bank!) [1]		Via un conseiller Hello bank!
	Opération libellée dans la devise du pays du bénéficiaire	Opération libellée en euros ou dans une devise différente de la devise du pays du bénéficiaire	Opération libellée en devises ou en euros hors SEPA (frais partagés avec le bénéficiaire)
Commission d'émission	GRATUIT[2][3]	15 €	20 €
Change	Taux de change en vigueur au moment de l'opération [4]		
Commission additionnelle si information nécessaire Absente ou incorrecte (BIC / IBAN) [5]			Les prestations donnant lieu à une commission additionnelle en cas d'information absente / incorrecte ne seront plus fournies à compter du 1er janvier 2027

Autres prestations pour les virements SEPA et non SEPA émis

Modification sur demande du client de ses instructions	Les prestations donnant lieu à une commission additionnelle en permettant au client de modifier ses instructions à sa demande ne seront plus fournies à compter du 1er janvier 2027.

(1) Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : gratuit et illimité, hors coût de communication ou de fourniture d'accès à Internet.

(2) Sous réserve de fournir les informations requises indiquées dans le formulaire de saisie. À défaut, une commission d'émission de 15 € s'applique.

(3) Liste sur le site https://www.hellobank.fr/fr/client/notre-offre/comptes-et-cartes/tout-sur-le-virement (coût de connexion à Internet selon opérateur).

(4) Le taux de change est appliqué lorsque l'opération est effectuée entre deux comptes tenus dans des devises différentes. Il inclut la marge commerciale de Hello bank!

(5) BIC (Bank Identifier Code) IBAN (International Bank Account Number).

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

CRÉDITS IMMOBILIERS

Autres prestations

Mainlevée d'hypothèque	**75 €**

SUCCESSION

Frais liés aux opérations réalisées sur : compte de dépôt, compte sur livret, livret A, compte sur livret d'épargne populaire, plan d'épargne populaire, livret jeune, Livret Développement Durable et Solidaire, épargne-logement (CEL/PEL)(1).

Frais de traitement :

Solde des comptes mentionnés ci-dessus détenus par le défunt au jour de son décès inférieur à **10 000 €**.	**GRATUIT**

Dans tous les autres cas : 1% du montant total des soldes des comptes et de la valorisation des produits d'épargne à la date du décès mentionnés ci-dessus et plafonné à **857 €** maximum.

Frais liés aux opérations réalisées sur les comptes-titres (hors frais de transaction et droits de garde)(1)

Frais de traitement :

Solde des comptes mentionnés ci-dessus détenus par le défunt au jour de son décès inférieur à **10 000 €**.	**GRATUIT**

Dans tous les autres cas : 1% du montant de la valorisation des titres à la date du décès, plafonné à 857 € maximum.

(1) Aucun frais n'est appliqué lorsque le détenteur des comptes est mineur à la date du décès.

Une question ?
La Hello Team vous répond !

Contactez un conseiller par chat ou via la messagerie sécurisée hellobank.fr*

Appelez-nous au 01 43 63 15 15
(coût d'un appel local depuis un poste fixe en France métropolitaine)

*Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : gratuit et illimité, hors coût de communication ou de fourniture d'accès à Internet.

Hello bank!, l'offre 100 % digitale de BNP Paribas SA.
BNP Paribas, SA au capital de 2 203 201 214 € – Siège social : 16 boulevard des Italiens, 75009 Paris – Immatriculée sous le n°662 042 449 RCS Paris. Orias n°07 022 735, www.orias.fr. Hello bank! : 01 43 63 15 15 (coût d'un appel local depuis un poste fixe en France métropolitaine). hellobank.fr – Réf. : MN37696 – 01/10/2026. Ce document est imprimé sur du papier certifié. N°ADEME : FR200182_01XHWE